

NOTE D'INFORMATION

n° 25.62 – Novembre 2025

Les enseignants déclarent travailler 41 heures 30 en moyenne par semaine hors vacances scolaires

- Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les enseignants à temps plein déclarent travailler en moyenne 41,4 heures par semaine, hors vacances scolaires. Ils consacrent la moitié de ce temps de travail à enseigner devant les élèves, un tiers à préparer leurs cours et corriger des copies et le reste à d'autres activités. Cette répartition des tâches varie selon le niveau d'enseignement, le corps et le lieu d'exercice. Pendant les vacances scolaires, les enseignants dédient une partie de leur journée à leur métier et déclarent en moyenne 33 jours au cours desquels ils ont travaillé au moins une heure. Au global, les enseignants travaillent en moyenne 1 635 heures dans l'année. Le temps de travail hebdomadaire moyen hors vacances scolaires varie peu selon l'âge, le sexe, le secteur, la zone d'affectation, mais pendant les vacances scolaires, les femmes et les enseignants plus jeunes consacrent plus de temps à leur métier. Enfin, 13% des enseignants du premier degré et 30% du second déclarent souhaiter travailler davantage d'heures contre une hausse de rémunération, une demande plus fréquente chez les hommes ou les parents.

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteur : Salah Idmachie, DEPP-A5
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : opixido
e-ISSN 2431-7632

► Le temps de travail des enseignants est fixé en partie dans le cadre de l'obligation réglementaire de service (ORS) (**voir définitions en ligne**). Cette ORS varie selon le corps (professeur des écoles, professeur certifié, agrégé, etc.), la discipline enseignée et le fait d'être à temps plein ou à temps partiel. L'ORS, à laquelle s'ajoutent, dans le second degré, d'éventuelles heures supplémentaires, correspond à des heures d'enseignement devant les élèves. Cependant, le temps de travail des enseignants ne se limite pas à cette obligation réglementaire de service. D'autres tâches, indispensables à la qualité de l'enseignement, ne sont pas prises en compte dans l'ORS. Il s'agit notamment de la préparation des cours, de la correction des copies, de la participation aux conseils de classe, aux réunions pédagogiques, ainsi qu'aux rencontres avec les parents d'élèves. Certaines tâches sont également réalisées pendant les vacances scolaires, comme la préparation de la rentrée pendant l'été ou l'adaptation des contenus pédagogiques en cours d'année. Mesurer le temps de travail des enseignants est complexe. En effet, leur activité professionnelle présente une intensité variable selon les moments de l'année scolaire. Par ailleurs, une part de leur travail s'effectue à domicile, rendant poreuse la délimitation entre temps professionnel et temps personnel, et la diversité des tâches complique leur définition et leur quantification séparée. De ce fait, les résultats sur cette question

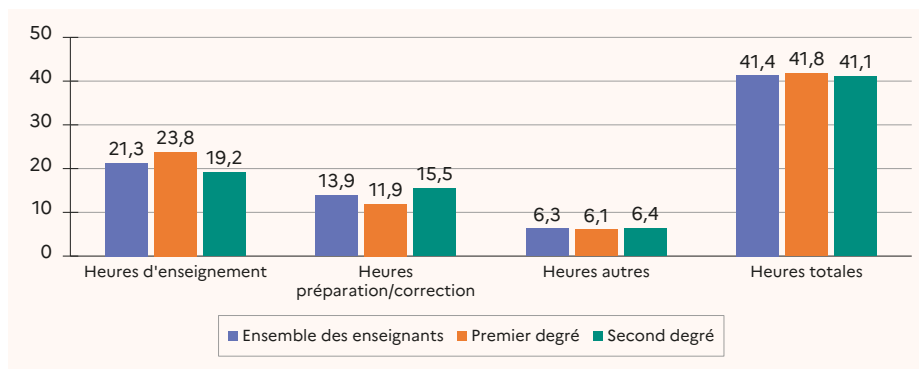
peuvent être différents selon les protocoles des enquêtes et ne sont pas directement comparables. Néanmoins, chacune a sa pertinence dans l'analyse comparative qu'elle permet : comparer les profils d'enseignants, situer leur temps de travail par rapport à d'autres salariés ou leur évolution dans le temps ou mener des comparaisons internationales (**voir bibliographie en ligne**).

Les enseignants à temps plein travaillent en moyenne 1 635 heures au cours de l'année 2022-2023

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les enseignants à temps plein déclarent

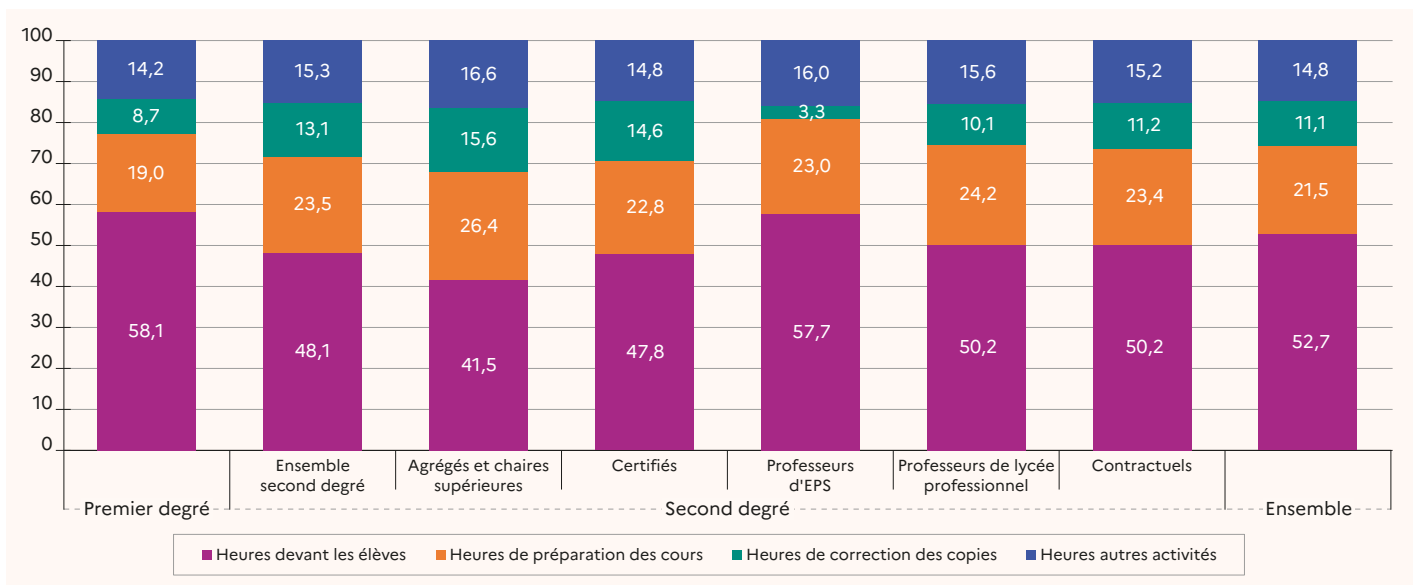
travailler en moyenne 41,4 heures par semaine (soit 41 heures et 24 minutes) hors vacances scolaires **↘ figure 1** (**et voir sources en ligne**). Ce temps de travail peut être ventilé selon trois composantes : l'enseignement devant les élèves, la préparation des cours et la correction des copies ainsi que les autres activités professionnelles en rapport avec le métier d'enseignant (documentation, recherches personnelles, réunions avec les parents, etc.). En moyenne, les enseignants déclarent consacrer 53% de leur temps de travail hebdomadaire à l'enseignement devant les élèves, 33% à la préparation des cours et à la correction des copies (respectivement 22% et 11%) et 15% à d'autres activités professionnelles liées au métier **↘ figure 2**.

↘ 1 Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire des enseignants à temps plein en 2022-2023



Lecture : en 2022-2023, hors vacances scolaires, les enseignants déclarent travailler 41,4 heures par semaine en moyenne.
Note : 41,4 heures correspondent à 41 heures et 24 minutes (la partie décimale est convertie en minutes : $0,4 \times 60 = 24$).
Champ : enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.
Source : Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

2 Répartition du temps de travail hebdomadaire selon la nature de l'activité, par niveau d'enseignement et par corps en 2022-2023 (en %)



Lecture : en 2022-2023, les enseignants du premier degré déclarent consacrer 58% de leur temps de travail à l'enseignement en classe, 19% à la préparation des cours, 9% à la correction des copies et 14% aux autres activités relatives à leur métier.

Champ : enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

Source : Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 25.62. DEPP

D'autres tâches sont réalisées également pendant les vacances scolaires comme la préparation de la rentrée, les corrections des copies ou l'adaptation des contenus pédagogiques en cours d'année. Ainsi, les enseignants déclarent, sur l'ensemble des vacances scolaires, en moyenne 33 jours au cours desquels ils travaillent au moins une heure : 20 jours pendant les huit semaines des petites vacances et 13 jours pendant les huit semaines des vacances d'été (voir figure 5 en ligne). La durée moyenne par jour travaillé est d'environ 4,3 heures, soit un total de 142,9 heures sur l'ensemble des vacances scolaires.

Ainsi, au global, en prenant en compte à la fois le temps de travail habituel sur les 36 semaines hors vacances scolaires et celui effectué pendant les 16 semaines de vacances scolaires, les enseignants à temps plein, sans événement exceptionnel particulier (absences pour raison de santé ou accueil d'enfant, jours fériés, etc.), travaillent en moyenne 1 635 heures par an, soit 28 heures de plus que la durée légale du travail d'un temps plein à 35 heures (1 607 heures) (voir figure 6 en ligne). La moitié des enseignants travaillent 1 620 heures ou plus (médiane). Les 10% qui travaillent le moins déclarent travailler moins de 1 284 heures et ceux qui travaillent le plus 2 004 heures.

Hors vacances scolaires : plus de travail de préparation dans le secondaire et plus de temps d'enseignement dans le primaire

Les durées hebdomadaires de travail hors vacances scolaires sont proches

dans le premier degré (41,8 heures) et dans le second degré (41,1 heures) [figure 3](#). En revanche, la répartition de ce temps au sein des trois ensembles de tâches diffère selon le niveau d'enseignement. Dans le premier degré, le temps d'enseignement devant les élèves atteint en moyenne 24 heures par semaine, soit 58% du temps moyen de travail hebdomadaire des enseignants, contre 19 heures dans le second degré (48% du temps de travail). Ce volume, plus important dans le premier degré, est directement lié aux obligations réglementaires de service, fixées à 24 heures hebdomadaires pour les enseignants du premier degré, contre 18 heures pour la majorité des enseignants du second degré, auxquelles peuvent s'ajouter des heures d'enseignement sous formes d'heures supplémentaires. À l'inverse, les enseignants du second degré déclarent consacrer davantage de temps à la préparation des cours et à la correction des copies : 16 heures en moyenne, contre 12 heures dans le premier degré (soit respectivement 37% et 28% de leur temps de travail). Dans les deux niveaux, la préparation des cours occupe une part plus importante que la correction des copies : 24% de préparation et 13% de correction des copies dans le second degré, 19% et 9% dans le premier degré.

Le temps consacré aux autres activités professionnelles en lien avec le métier d'enseignement est relativement proche entre les deux niveaux, autour de 6 heures par semaine. Cela comprend notamment

les jours de formation continue et la coordination avec les autres enseignants. Plus spécifiquement, dans le premier degré, cela inclut les conseils d'école, les réunions d'équipe, les échanges avec les familles, etc. Dans le second degré, ces autres activités recouvrent les conseils de classe, les réunions disciplinaires, etc.

Le nombre de jours de travail pendant les congés d'été déclaré par les enseignants est similaire dans le premier et le second degré, ainsi que le nombre d'heures moyen consacré à leur métier par jour travaillé. Cette durée par jour travaillé pendant les vacances ne varie que très marginalement selon les caractéristiques des enseignants et de leur affectation. En revanche, les enseignants du second degré déclarent plus de jours travaillés pendant les petites vacances que ceux du premier degré (21 jours, contre 18 jours dans le premier degré), peut-être en raison du temps consacré aux corrections de copies qui s'ajoute à la préparation des cours. Dans les deux degrés d'enseignement, les petites vacances concentrent davantage de jours de travail que les congés d'été. Au global, les enseignants du premier degré déclarent en moyenne 1 637 heures de travail par an, soit un niveau très proche de celui des enseignants du second degré (1 632 heures). Dans le second degré, cette durée annuelle de travail déclarée varie selon le corps des enseignants. Les agrégés et les certifiés déclarent en moyenne le volume le plus élevé (1 666 heures et 1 664 heures), tandis que les professeurs d'EPS déclarent moins d'heures (1 434 heures).

3 Temps de travail des enseignants selon leur corps, leur mission et le type d'établissement en 2022-2023

	Périodes scolaires (en heures)								Vacances scolaires (en jours)	
	Premier degré				Second degré				Premier degré	Second degré
	Nombre d'heures d'enseignement	Nombre d'heures de préparation des cours et correction des copies	Nombre d'heures autres	Total	Nombre d'heures d'enseignement	Nombre d'heures de préparation et de correction	Nombre d'heures autres	Total		
Corps										
Professeurs des écoles	23,8	11,9	6,1	41,8					32	
Agrégés et chaires supérieures					16,5	17,8	7,0	41,3		39
Certifiés					19,4	16,0	6,3	41,7		36
Professeurs d'EPS					20,9	10,2	6,2	37,3		25
Professeurs de lycée professionnel					20,1	14,4	6,6	41,1		31
Contractuels	24,5	11,6	5,5	41,6	19,5	14,4	6,4	40,2	39	36
Mission										
Direction	21,0	10,5	10,9	42,4					32	
Enseignement	24,3	12,2	5,4	41,9	19,2	15,5	6,4	41,2	32	35
Besoins spécifiques	23,4	10,2	6,7	40,3	18,4	14,5	8,6	41,5	29	37
Remplacement	23,7	12,5	5,3	41,5	18,2	15,6	6,1	39,8	30	37
Type d'établissement										
École	23,9	11,9	6,1	42,0					32	
Collège				40,0	19,5	14,6	6,5	40,6		33
Lycée professionnel				38,5	20,2	14,2	6,5	40,9		32
Lycée polyvalent				29,0	19,2	15,7	6,4	41,3		34
Lycée général ou technologique					18,2	17,9	6,3	42,4		39
Zone de remplacement	23,8	12,4	5,3	41,5	18,7	15,9	6,3	40,9	32	36

Lecture : hors vacances scolaires, les enseignants d'EPS, interrogés en 2023, déclarent travailler 37 heures par semaine en moyenne : 21 heures d'enseignement, 10 heures de préparation des cours et correction des copies et 6 heures pour les autres tâches liées à leur métier d'enseignant.

Champ : enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

Source : Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 25.62. DEPP

Dans le second degré, le temps de travail hors vacances scolaires des enseignants varie selon les corps

Les professeurs d'EPS consacrent davantage de leur temps de travail hebdomadaire à l'enseignement devant élèves : 21 heures en moyenne par semaine contre 19 heures en moyenne dans le second degré. À l'inverse, ils déclarent 10 heures en moyenne par semaine à la préparation et à la correction des copies, essentiellement pour la préparation des cours (23% de leur temps de travail à la préparation et 3% à la correction des copies). Cela est dû à la spécificité de leur enseignement générant moins de corrections écrites. À l'opposé, les agrégés déclarent passer 17 heures en moyenne par semaine à enseigner dans les classes (42% de leur temps de travail) et autant de temps à la préparation des cours et à la correction (18 heures). Le temps dédié à la préparation des cours est en particulier plus élevé en comparaison des certifiés. Ces derniers déclarent le volume horaire total le plus élevé du second degré, en moyenne 42 heures par semaine, comme les professeurs des écoles. Les professeurs des lycées professionnels (PLP) et les contractuels ont une répartition de leurs activités assez proche. Ils consacrent la moitié de leur temps à l'enseignement

(soit en moyenne 20 heures pour les PLP et 19 heures pour les contractuels) et un tiers à la préparation des cours et à la correction des copies (14 heures en moyenne). Les emplois du temps comportent davantage d'enseignements pratiques en lycée professionnel qui pourraient nécessiter moins de corrections pour les PLP (10 heures contre 15 heures pour les certifiés), mais davantage de présence devant les élèves. Ainsi, le temps de travail dans le second degré diffère également, selon les lieux d'exercice, en lien avec les corps des enseignants qui y exercent. En effet, les agrégés enseignent majoritairement en formations générales ou technologiques en lycée, les certifiés en formations en collège et les PLP massivement en formations professionnelles en lycée (voir bibliographie).

Un temps de travail similaire hors vacances scolaires quel que soit le secteur et le type d'affectation

Le temps de travail des enseignants, en période scolaire ou pendant les vacances, est proche dans le public et le privé sous contrat, tant dans le premier que dans le second degré (voir figure 7 en ligne). De même, la répartition entre les différents types d'activités (enseignement devant

les élèves, préparation des cours et correction des copies ou autres tâches) est comparable entre les deux secteurs.

Dans le second degré, le temps de travail varie peu selon le type d'affectation. Les volumes horaires hebdomadaires hors vacances scolaires déclarés sont très proches selon que l'enseignant exerce ou non en éducation prioritaire (40 heures en REP et REP+ contre 41 heures pour les enseignants hors éducation prioritaire). Dans le premier degré, les écarts sont un peu plus marqués que dans le second degré : 42 heures hors éducation prioritaire, 41 heures en REP+ et 40 heures en REP. Dans le premier comme dans le second degré, la différence porte avant tout sur le nombre d'heures de préparation des cours et de correction des copies. Le nombre moyen de jours travaillés pendant les vacances scolaires varie peu, quel que soit le niveau, entre éducation prioritaire et hors éducation prioritaire. Dans le premier degré, le temps de travail hebdomadaire moyen est de 42 heures pour les enseignants en affectation définitive et 41 heures pour ceux en affectation provisoire. En ce qui concerne le nombre moyen de jours travaillés pendant les vacances scolaires, l'écart est très net entre les enseignants en affectation provisoire et les autres. Les enseignants en affectation provisoire, souvent en début de carrière,

4 Temps de travail des enseignants selon leurs caractéristiques personnelles en 2022-2023

	Périodes scolaires (en heures)								Vacances scolaires (en jours)	
	Premier degré				Second degré				Premier degré	Second degré
	Nombre d'heures d'enseignement	Nombre d'heures de préparation des cours et correction des copies	Nombre d'heures autres	Total	Nombre d'heures d'enseignement	Nombre d'heures de préparation des cours et correction des copies	Nombre d'heures autres	Total		
Sexe										
Femmes	23,9	11,8	6,0	41,7	19,1	15,7	6,4	41,2	33	37
Hommes	23,6	12,3	6,2	42,1	19,4	15,3	6,4	41,1	28	32
Tranche d'âge										
Moins de 35 ans	23,6	12,0	5,0	40,6	19,4	14,7	5,7	39,8	38	38
35-44 ans	24,1	11,9	5,8	41,8	19,2	15,1	6,4	40,7	34	37
45 ans ou plus	23,8	11,9	6,6	42,2	19,1	15,9	6,6	41,7	28	33
Nombre d'enfants à charge										
Pas d'enfants	23,7	12,0	6,1	41,7	18,9	15,8	6,5	41,2	32	35
Un ou deux enfants	23,9	11,8	6,1	41,8	19,4	15,2	6,5	41,1	31	34
Trois enfants ou plus	23,9	12,1	5,9	41,8	19,4	15,8	6,1	41,2	34	35
Situation conjugale										
Pas en couple	23,9	11,7	6,1	41,8	19,2	15,6	6,5	41,3	31	36
En couple	23,8	11,9	6,0	41,8	19,2	15,5	6,4	41,1	32	34

Lecture : en 2022-2023, pendant les vacances scolaires, les enseignants du premier degré déclarent travailler en moyenne 33 jours, hors vacances scolaires elles déclarent travailler en moyenne 41,7 heures dont 23,9 heures d'enseignement, et 11,8 heures de préparation des cours et corrections des copies.

Champ : enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022, hors professeurs documentalistes.

Source : Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022. Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 25.62. DEPP

déclarent en moyenne 40 jours travaillés pendant les vacances scolaires contre 31 jours pour les enseignants avec une affectation définitive dans le premier degré. Cette différence, quoique moins marquée, se retrouve dans le second degré (37 jours contre 35 jours). Cette tendance pourrait refléter un besoin accru de préparation et d'appropriation des programmes chez ces enseignants.

Les enseignants du premier degré affectés dans plusieurs établissements déclarent également davantage de jours travaillés pendant les vacances scolaires : 36 jours en moyenne contre 32 jours pour leurs collègues affectés à un seul établissement. La multiplicité des affectations pourrait imposer aux enseignants d'adapter leurs préparations aux spécificités de chaque établissement, ils peuvent être aussi sur des niveaux différents dans chacun des établissements concernés ce qui renforce le besoin de préparation plus complexe demandant plus de temps.

Le temps de travail pendant les vacances diminue avec l'âge

Le temps de travail hebdomadaire en période scolaire est similaire pour les enseignantes et les enseignants, quel que soit le niveau d'enseignement [↗ figure 4](#). En revanche, les enseignantes déclarent travailler davantage pendant les vacances scolaires : 33 jours en moyenne contre

28 pour les enseignants dans le premier degré, et 37 jours contre 32 jours dans le second degré. Ce constat se vérifie « toutes choses égales par ailleurs » notamment à corps identique dans le second degré et à missions identiques (direction d'école par exemple) dans le premier degré (voir [figure 10 en ligne](#)).

Selon l'âge des enseignants, le temps de travail varie davantage. Les enseignants âgés de 35 ans ou plus déclarent un temps de travail hebdomadaire légèrement plus élevé en période scolaire, notamment du fait d'activités annexes plus conséquentes, tandis que les plus jeunes travaillent davantage pendant les vacances. Dans le premier degré, les moins de 35 ans consacrent en moyenne 38 jours aux tâches professionnelles pendant l'ensemble des vacances scolaires, contre 34 jours pour ceux âgés de 35 à 44 ans et 28 jours pour les 45 ans ou plus. Une tendance similaire s'observe dans le second degré. Cette situation reflète le besoin d'investissement plus important des enseignants en début de carrière dans la préparation des cours et l'adaptation à leur nouvel environnement professionnel.

Les hommes ou les parents sont les plus nombreux à demander à travailler plus d'heures pour une hausse de salaire

Les enseignants peuvent parfois, via certains dispositifs tels que les heures

supplémentaires, le Pacte enseignant, etc., augmenter leur rémunération en travaillant plus. Parmi les enseignants du premier degré à temps plein, 13% déclarent avoir demandé à effectuer davantage d'heures de travail à la rentrée 2024 en échange d'une hausse de revenu et 30% dans le second degré (voir [bibliographie en ligne](#)). Cette différence s'explique notamment par les ORS plus élevées dans le premier degré et par la plus grande possibilité, dans le second degré, de recourir aux heures supplémentaires (HSA ou HSE). Ces demandes sont rarement refusées (voir [figure 8 en ligne](#)).

Les hommes formulent plus souvent ce type de demande que les femmes (15% contre 12% dans le premier degré ; 33% contre 27% dans le second degré) (voir [figure 9 en ligne](#)). Le nombre d'enfants est un facteur déterminant, surtout dans le second degré : la part de demandes passe de 25% chez les enseignants à temps plein sans enfant à 35% chez ceux ayant trois enfants ou plus. Dans le premier degré, cette progression s'observe également mais elle est moins marquée (respectivement 10%, 13% et 16%). En revanche, la situation conjugale n'a pas d'effet notable et ce, quel que soit le degré d'enseignement. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'information 25.62, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information